



Avoir la nationalite francaise pour des algeriens

Par **kamel_amir2**, le **09/03/2016** à **15:49**

bonjour je suis une algerienne qui veut savoir si ma mere a le droit de la nationalite francaise ; ces parents sont des algeriennes mais ils ont la nationalite francaise mais ma mere elle etait majeure elle est ne le04/10/1938 et mon grant pere a la nationalite francaise par filiation et regonitive et par collectif svp repondez moi on a fait beaucoup de demande a la prefecture et au tribunal mais toujours la reponse et un refus je vous presente mon salut

Par **youris**, le **09/03/2016** à **16:17**

bonjour,
si avec les documents présentés par votre mère, la préfecture et le tribunal ont opposé des refus à ses demandes, elle a du avoir connaissance des motifs de refus.
si les parents de votre mère ont obtenu la nationalité française alors qu'elle était majeure, comme vous semblez l'indiquer, votre mère ne peut pas avoir la nationalité française par filiation.
salutations